

# Un voile sur les Réalités (Unveiling the truth)

## 32 musulmanes de France expliquent pourquoi elles portent le voile intégral

Le projet At Home in Europe, chapeauté par les Fondations Open Society, étudie la position des groupes minoritaires et marginalisés dans une Europe changeante, avec pour objectif principal de contribuer à offrir des politiques et débats mieux éclairés sur la diversité et l'égalité en Europe. Par le biais de recherches et d'actions de plaidoyer menées avec les décideurs politiques, la société civile et les communautés locales, le projet dresse une analyse des problèmes affectant la participation des musulmans et autres groupes aux niveaux local, national et européen.

*Un voile sur les Réalités se penche sur la vie de 32 femmes portant le voile intégral en France.*

*« Pourquoi retirer mon niqab ? J'suis pas une hors la loi. J'suis pas une terroriste. J'suis pas une criminelle. J'suis pas une voleuse. Moi qui respecte toutes les lois, les lois de Dieu et les lois républicaines, demain, j'en serai une moi, une hors la loi. »*

*Camille, Paris*

### Définitions

- Le *niqab* est un voile couvrant le visage et les cheveux, à l'exception des yeux.
- Le *Hijab* signifie rideau ou voile en langue arabe. Il s'agit d'un bout d'étoffe porté par les musulmanes pratiquantes pour couvrir leurs cheveux, leurs oreilles et leur cou, mais laissant le visage découvert.
- Le *sitar*, vêtement similaire à la *burqa/burka*, est composé d'un *niqab* pourvu d'un deuxième voile avec un filet recouvrant les yeux. Il couvre les femmes de la tête aux pieds et est généralement de couleur noire.

### I. Contexte

- Le 13 juillet 2010, après des mois de débat animé, l'Assemblée nationale française a adopté, à une majorité écrasante (335 voix contre 1), un projet de loi visant à interdire le port du voile intégral dans l'espace public ; la quasi-totalité de l'opposition a refusé de prendre part au vote. Le 14 septembre 2010, le projet de loi a également été examiné par le Sénat. La loi a été ratifiée par le Conseil d'Etat en octobre, malgré de précédents avertissements à l'intention du gouvernement. Le gouvernement français estime cette loi nécessaire pour protéger l'égalité des sexes et maintenir l'ordre public.
- A partir du 11 avril 2011, le port du voile intégral sera interdit dans les lieux publics, sauf dans les lieux de culte et dans le cadre d'un déplacement dans un véhicule privé. La loi prévoit une amende allant jusqu'à 150 euros et/ou un stage de citoyenneté obligatoire pour les personnes qui l'enfreindront. Elle stipule par ailleurs que toute personne imposant le port du voile intégral à une femme sera passible d'un an de prison et de 30 000 euros d'amende. La peine sera doublée si la femme contrainte est mineure, soit 60 000 euros et jusqu'à deux ans d'emprisonnement.

### II. En quoi ce rapport a-t-il de l'importance ?

- Le rapport «*Un voile sur les Réalités : 32 musulmanes de France expliquent pourquoi elles portent le voile intégral*» se penche sur la compatibilité de l'Islam avec les valeurs européennes. Il met en avant les visions de 32 femmes de différentes villes de France portant le voile intégral, les raisons pour lesquelles elles le portent et leur vécu du débat sur l'interdiction du port du voile. Ce rapport tente de distinguer les expériences quotidiennes et perspectives des femmes qui portent le voile des mythes populaires et idées fausses véhiculées par les médias et les statistiques nationales.
- L'étude est fondée sur le témoignage de 32 femmes vivant en région Île-de-France, à Marseille, Lyon, Avignon, Rennes et d'autres petites villes de province.

### III. Qui sont ces 32 femmes ?

- Vingt-neuf des 32 femmes interrogées sont nées en France, 30 ont la nationalité française.
- Vingt des 32 femmes interrogées (plus de 60 pour cent) ont des parents d'origine arabe (d'Afrique du Nord principalement) et 4 d'entre elles (12,5 pour cent) des parents originaires d'Afrique de l'Ouest. Huit femmes portant le voile (un quart du total) se sont converties à l'Islam.
- Vingt-et-une des 32 femmes interrogées ont moins de 30 ans, 27 (soit presque 85 pour cent) ont moins de 40 ans, ce qui se rapproche du chiffre officiel de 90 pour cent.
- Quatorze des 32 femmes interrogées ont au moins décroché leur baccalauréat (diplôme d'enseignement secondaire), tandis que 8 autres n'ont obtenu aucun diplôme. Un nombre important de femmes ont quitté ou disent avoir dû quitter les bancs de l'école lorsqu'elles ont commencé à porter le foulard.
- Dix des 32 femmes interrogées travaillaient à temps plein ou à mi-temps. Parmi elles, 2 seulement ont affirmé ne pas vouloir travailler, préférant rester à la maison. En revan-

che, la grande majorité des femmes au chômage ont déclaré vouloir trouver un emploi dans le futur, tant que cela ne les empêche pas de pratiquer leur religion.

#### **IV. Pourquoi certaines femmes choisissent-elles de porter le voile intégral ? Est-ce bien leur choix ?**

- Les témoignages des femmes interrogées montrent clairement qu'aucune d'entre elles n'a été forcée de porter le voile intégral.
- L'adoption du voile intégral résulte, pour la plus grande majorité des femmes interrogées, d'un choix personnel, sans que la moindre pression ait été exercée par des membres de leur famille. En réalité, de nombreux membres de leur famille, les mères en particulier, se sont opposés à leur décision de porter le niqab/sitar, provoquant souvent des conflits. Pour de nombreux parents, le voile intégral renvoie à une pratique qui n'est pas liée à l'Islam ; ils se sont dits inquiets quant à la sécurité de leur fille.
- Les femmes ont choisi délibérément de porter le voile intégral, malgré les réserves de leur mari pour certaines. Parmi les femmes mariées, seule une a été encouragée directement par son mari à porter le voile — elle ne l'a porté qu'au bout de quatre ans de mariage.
- Dans la plupart des cas, les femmes interrogées ont dit avoir adopté le voile intégral dans le cadre d'une démarche spirituelle. Elles sont nombreuses à souhaiter approfondir leur relation avec Dieu en suivant l'exemple des femmes du prophète Mohamed.
- La controverse médiatique a poussé un certain nombre des femmes interviewées, les plus jeunes surtout, à adopter le voile intégral : dix des trente-deux femmes interrogées ont commencé à porter le niqab après le début de la polémique en avril 2009.
- Aucune des femmes n'a commencé à porter le voile intégral après avoir été persuadée de le faire, de façon directe ou indirecte, par un prédicateur radical dans une mosquée ou un groupe musulman. Le port du niqab/sitar n'était pas symptomatique des activités d'un groupe radical en particulier opérant sur le territoire français, comme le revendiquent souvent les hommes politiques et observateurs.

#### **V. Comment les femmes vivent-elles le port du voile intégral au quotidien ? Se sentent-elles « moins françaises » ?**

- Trente femmes ont déclaré avoir subi une certaine forme d'agression verbale. Celles qui portaient le voile intégral depuis longtemps estiment que les signes d'hostilité manifestés à leur égard ont nettement augmenté depuis l'émergence de la polémique en 2009. Une minorité d'entre elles ont également été victimes d'agressions physiques, certains passants ayant notamment essayé d'arracher leur voile. Les « agresseurs » sont généralement des individus âgés entre 30 et 50 ans, des femmes françaises de couleur blanche pour la plupart. Dans le même temps, une part significative des femmes interrogées ont aussi été agressées verbalement par d'autres musulmans, notamment par des personnes

d'origine arabe qui les accusaient de nuire à l'image des musulmans en France et de faire honte à la communauté musulmane et à l'Islam.

- Toutes les femmes interrogées ont indiqué accepter sans hésiter de se dévoiler le visage pour qu'un fonctionnaire ou employé puisse les identifier. Seules trois d'entre elles ont déclaré que cette identification devait être faite par une femme.
- Certaines femmes se définissent tout naturellement comme françaises, alors que d'autres expliquent que leur sentiment d'appartenance est depuis peu devancé par un sentiment d'aliénation.

#### **VI. Quel sera l'impact de cette loi à long terme ?**

- Parmi les femmes interrogées, nombreuses sont celles qui affirment de façon intransigeante qu'elles refuseront de retirer leur voile lors de l'entrée en vigueur de la loi le 11 avril. La plupart ont indiqué qu'elles éviteraient au possible de quitter leur domicile, tandis que d'autres considèrent qu'il leur faudra quitter la France et déménager ailleurs.
- Cette loi traduit la peur et les tensions croissantes rencontrées en France, comme dans d'autres pays européens, à l'égard de l'identité et des valeurs nationales ainsi que de la réalité et l'acceptation d'une population de plus en plus diverse, dans laquelle les musulmans jouent un rôle prééminent.
- L'intégration des communautés musulmanes en Europe occidentale est une préoccupation légitime des politiques. Toutefois, dans de nombreux pays, le ton des discussions et des réponses institutionnelles qui les accompagnent s'est révélé contre-productif et en contradiction avec les principes de liberté, démocratie et respect des droits de l'homme et d'égalité. Malgré l'apparente neutralité de la loi, la controverse rencontrée au niveau de son adoption a renforcé encore l'idée des musulmans de France, selon laquelle l'Etat cible son intervention spécifiquement sur eux.

### **Pour de plus amples informations**

Pour obtenir de plus amples informations sur ces conclusions, ainsi que sur le projet At Home in Europe, veuillez prendre contact avec :

Hélène Irving, At Home in Europe, Fondations Open Society

Fixe: +44 (0) 207 031 1700

Mobile: +44 (0) 7833 451 754

Email : helene.irving@osf-eu.org

Luis Montero, Fondations Open Society, se tient à la disposition de la presse

Fixe : +44 207 031 1704

Mobile : +44 7798 737 516

Email : luis.montero@osf-eu.org

[www.soros.org/initiatives/home](http://www.soros.org/initiatives/home)

## **Fondations Open Society**

Avec des activités dans plus de 70 pays, les fondations Open Society s'efforcent de bâtir des démocraties vivantes et tolérantes dont les gouvernements sont tenus de rendre des comptes à leurs citoyens. Travaillant sur le terrain avec les communautés locales, les fondations Open Society soutiennent la justice et les droits de l'homme, la liberté d'expression, l'accès à la santé publique et à l'éducation.